

Compte rendu succinct.  
Séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2011

DAG/SA/GCa

La séance est ouverte à 18 h 40.

Après avoir entendu les communications, le Conseil Municipal

- Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 17 et 29 juin 2011.
- Prend acte de la notification de mesures complémentaires de carte scolaire par l'Inspection Académique pour la rentrée 2011 en se réjouissant de l'annulation de la fermeture du 9<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire de Poincaré et de l'ouverture du 11<sup>ème</sup> poste à l'élémentaire Victor Hugo.
- Donne son accord
  - o à la signature d'une convention d'étude à réaliser dans le cadre du projet de reconquête urbaine de la rive Droite de la Moselle, afin d'établir un diagnostic exhaustif des anciens bâtiments CHARTI en vue de leur démolition et de définir les modalités de collaboration entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) ;
  - o à la restauration de la Tour du Beffroi, dès le début de l'année 2012, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 605.000,- €T.T.C.
- Approuve
  - o l'Avant Projet Définitif (A.P.D.) portant sur la construction d'un 3<sup>ème</sup> Lieu à Thionville pour un montant prévisionnel qui s'élève à 17.000.000,- €T.T.C., toutes dépenses confondues (travaux, honoraires, équipements, mobiliers et dommages ouvrages) ;
  - o l'admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables de l'exercice 2011 correspondant à un montant de 12.569,20 € en ce qui concerne le Budget de la Ville et qui s'élève à 7.449,78 € pour le Budget de l'Eau.
- En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Ordures Ménagères de la Région Thionilloise (S.I.E.O.M.) :
  - o approuve l'exactitude comptable des résultats indiqués dans le Compte Administratif 2010 et déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part ;

- acte, d'une part, la réintégration de la totalité de l'excédent du S.I.E.O.M. à celui de la Ville, ce qui conduit à un résultat cumulé de 16.008.874,51 € soit un solde conservé en fonctionnement de 9.908.433,11 € et une affectation en section d'investissement inchangée à 6.100.441,40 € et décide, d'autre part, le reversement à Terville de l'excédent lui revenant, soit 43.428,01 €
  - Prend connaissance des bilans annuels des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Val Marie et de Gassion qui s'équilibrent respectivement à 12.986.484,14 € et à 3.836.120,04 € au 31 décembre 2010.
  - Emet un avis favorable à la souscription d'un emprunt de 750.000 € à taux variable par le C.C.A.S. auprès du Crédit Mutuel, visant à financer les investissements 2011.
  - Adopte
    - les tarifs, taxes et redevances applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
    - la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes respectivement à - 1.189.700,- € en Section d'Investissement et à 55.428,- € en Section de Fonctionnement du Budget de la Ville.
  - Décide d'étendre les délégations accordées au Maire, conformément à la législation en vigueur
    - en le chargeant
      - de prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
      - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
    - en lui permettant
      - d'accorder une gratuité, selon la nature d'utilisation, pour la location d'une salle municipale.
  - élit, en qualité de représentants de la Ville, aux associations suivantes :
    - « THERAS SANTE » :
      - M. le Maire (Membre de droit), Mmes Marie-Françoise PHILIPPE, Josy-Anne OESTREICHER, Christelle LEBAS, M. le Dr Pierre CUNY, à l'Assemblée Générale,
      - Mmes Marie-Françoise PHILIPPE, Josy-Anne OESTREICHER, Christelle LEBAS au Conseil d'Administration ;
    - « ATHENES » :
      - M. Jean-Marie RITTER au Conseil d'Administration de l'Association Thionvilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux, en remplacement de Mme Christelle LEBAS,
- conformément à la réglementation en vigueur.

- Décide
  - o de verser un don financier de 2.000,- € à l'Association Action Contre la Faim en faveur des populations vivant dans la Corne de l'Afrique ;
  - o de dénommer « Place Jean Moulin » l'espace de la Gare réaménagé.
  
- Se prononce en faveur du versement de participations financières de la Ville
  - o de 950,- € à une action du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dans le cadre des « Opérations Ville Vie Vacances » (O.V.V.V.) ;
  - o de 2.942,- € à deux prestations du Centre Social et Culturel "Le Lierre" pour soutenir son projet d'éducation à l'environnement et au développement durable.
  
- Décide
  - o d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour l'élimination de pièces anatomiques d'origine humaine avec la Clinique Ambroise PARE ;
  - o de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.R.A.B.) dans le cadre de l'acquisition de livres d'artiste ;
  - o d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention Ville et son Amicale du Personnel, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'U.R.S.S.A.F. ;
  - o de transférer la compétence « Etude, création et réalisation de zones de développement éolien » à la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » (C.A.P.F.T.), afin de permettre notamment de créer une zone de développement éolien sur le secteur de Rochonvillers ;
  - o d'affilier la Ville auprès du Centre de Règlement des Chèques Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U.) et d'accepter ce mode de paiement en qualité de titre de paiement pour les accueils périscolaires municipaux.
  
- Approuve
  - o la mise à disposition à la Société « Terre des Mondes / Connaissance du Monde » du Cinéma « La Scala » pour la diffusion de films-conférences pour la Saison 2011-2012 ;
  - o le versement d'une subvention aux associations participant au défilé de Saint-Nicolas, de 500,- € par char fabriqué et de 100,- € par troupe d'animation et d'un montant total de 26.500,- € pour les troupes musicales sollicitées ;
  - o l'organisation de l'Exposition / Vente de la Mission Régionale des Métiers d'Art du 2 au 4 et du 9 au 11 décembre 2011 au Beffroi ;
  - o la mise en œuvre du programme 2011/2012 d'initiation à l'escalade au profit d'écoles thionvilloises ;
  - o la poursuite, durant l'année scolaire 2011/2012, de l'initiation à l'escalade réalisée au profit d'écoles primaires thionvilloises et au versement d'une aide financière de 5.244,- € au Club Escalade Evasion ;
  - o le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 890,- € T.T.C. au Club Thionville Gym afin de lui permettre de procéder au remplacement de ses tapis de « baby gym ».

- fixe un tarif promotionnel d'entrée individuelle au Centre de Loisirs Nautiques pendant les animations qui seront organisées du 22 au 30 octobre 2011 à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement, à savoir 1,50 € aux bassins pour les usagers au-delà de 12 ans et d'accorder la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans.
- Donne son accord
  - o à l'extension du périmètre de protection du site classé du Château de la Grange afin d'assurer définitivement la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine ;
  - o aux modifications du cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux afin de tenir compte de l'évolution juridique et économique en matière de vente de logements.
- Approuve la 14<sup>ème</sup> modification du P.O.S. de la Ville de Thionville.
- Décide
  - o l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.), sur une partie de la Rue du Lavoir à Beuvange, et dont le coût de la viabilisation est estimé à 176.000 ;
  - o la mise en place de la nouvelle Taxe d'Aménagement (T.A.) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et fixe son taux à 5 %, identique au taux actuel de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) qu'elle remplace ainsi que l'exonération des logements sociaux du paiement de cette taxe ;
  - o la passation d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) qui encadre la participation financière de la C.D.C. à la conduite du Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.) de la Côte-des-Roses pour l'exercice 2010-2011 à hauteur de 27.489,50 € à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à hauteur de 52.289,44 € et à l'étude relative à la programmation commerciale à hauteur de 23.353,- €;
  - o la cession d'un terrain, Route de la Briquerie, d'une surface de 6 a 10 ca au prix de vente de 140.000,- €;
  - o la passation d'un avenant portant révision, à mi-parcours, du Contrat de Projets Etat – Région Lorraine 2007 – 2013 et destiné à adapter les enveloppes disponibles à la réalité de l'évolution des besoins pour les opérations à lancer d'ici 2013 intégrant notamment, pour Thionville, le projet du 3<sup>ème</sup> Lieu sur un subventionnement spécifique dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation ;
  - o en ce qui concerne la gestion de la Forêt communale :
    - de soumettre deux parcelles d'une surface totale de 62 a 03 ca dans le secteur de Thionville-Oeutrange au régime forestier,
    - d'approuver l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2011/2012 et le programme des travaux d'exploitation pour 2011/2012.
- Approuve
  - o l'élaboration du Plan de Prévention au Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) pour un coût estimé à 20.000,- €;
  - o la passation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération « Portes-de-France – Thionville » et la Ville
    - ainsi que le Département de la Moselle, relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les Communes de Thionville, Angevillers et Havange,

- pour la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Communauté d'Agglomération « Portes-de-France – Thionville » qui assurera l'entretien et la gestion de l'itinéraire d'une surface de 157 m<sup>2</sup> à prendre des terrains communaux situés Route de Manom, nécessaires à la réalisation d'une piste cyclable ;
  - la mise à disposition gratuite à la Société Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) d'une surface de terrain communal de 16 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un transformateur à Garche, Rue de Meilbourg, qui desservira également la Rue de la Biche.
- Donne son accord
  - concernant la gratuité d'accès au réseau « Citéline », au renouvellement de la convention avec la Société Trans-Fensch ;
  - à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> tranche du Plan de redynamisation du Commerce, en collaboration avec l'Association Pour l'Expansion Commerciale et Economique de Thionville (A.P.E.C.E.T.), l'Association ASCOVILLE, pour un coût de l'ensemble des actions entre les différents partenaires concernés de 942.436,- € H.T. et autorise la Ville à solliciter des subventions auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.).
- Prend acte des rapports d'activité de l'année 2010 :
  - Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs ;
  - Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières (S.I.S.C.O.D.I.P.E.) ;
  - Syndicat Intercommunal pour l'étude et la réalisation de projets d'implantation de structures universitaires dans l'Agglomération Thionilloise (S.I.V.U. – I.U.T.) ;
  - Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Concernant le complexe de la Cour des Capucins, autorise M. le Maire à signer l'acte de constitution de servitudes intervolumétriques ainsi que la convention d'exploitation.
- Approuve le principe d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la construction d'une zone d'accueil sur le site du Théâtre en Bois par le Centre Dramatique National de Thionville-Lorraine.
- Adopte une motion relative aux récentes décisions prises par la Société d'Arcelor Mittal.

La séance est levée à 21 h 30.